#### Didier, 40 ans, deux enfants, divorcé

« Je suis divorcé depuis 3 ans. Mes enfants viennent chez moi 5 jours sur 14 – du jeudi au lundi une semaine sur deux – et la moitié des congés scolaires. Ça me semble une meilleure formule que la garde alternée : pour moi, un enfant doit avoir, pour son équilibre, un point d'ancrage privilégié. Pour les miens, c'est chez leur maman, où ils passent la plus grande partie de leur temps. Leur rêve serait une grande maison capable d'accueillir maman, son nouveau compagnon, papa, sa nouvelle compagne et, bien sûr, eux... »

#### Isabelle, 42 ans, un enfant, séparée

« Fanny a 16 ans. Elle en avait 2 et demi quand on est s'est séparé à l'amiable. On a consulté un juriste et un pédo-psy . Nous avons rédigé une convention de garde sans valeur juridique mais pour nous protéger l'un et l'autre. Au début, c'était trois jours chacun. Puis, une semaine. Tout s'est passé sans heurts. On a tenu un petit carnet de bord commun où l'on consignait les dépenses, les petits soucis de Fanny... Elle a grandi avec deux garde-robes. On a toujours fêté ensemble les anniversaires, les moments importants... Après la séparation, nous avons même organisé une garde alternée de la... voiture! C'est un hébergement égalitaire, mais on reste souple de part et d'autre. »

#### Georges, 45 ans, trois enfants, séparé

« Nous sommes séparés, mon épouse et moi, depuis un an. Nous avons opté pour une formule d'hébergement conventionnelle : je les garde un week-end sur deux et la moitié des vacances. J'aurais souhaité, dans l'absolu, pouvoir opter pour une garde partagée – mon épouse, je crois, n'y était pas opposée – mais mes activités professionnelles m'interdisaient de l'envisager. Je crois, au bout du compte, que les enfants vivent assez bien cette situation même si j'ai la faiblesse de penser que je leur manque - à certains égards, cette séparation nous a paradoxalement beaucoup rapprochés. J'ai, pour ma part, souvent le sentiment d'être exclu de leur quotidien, même si leur mère fait tout pour m'associer à leur éducation. Il m'arrive aussi, désormais, d'abdiquer certains principes d'éducation auxquels j'étais autrefois très attaché : il est difficile à l'endroit d'enfants qu'on ne voit plus que quelques heures par semaine. On s'en voudrait de gâcher la fête... »

### Karen, 35 ans, un enfant, séparée

« On vient de se quitter. Le petit a 2 ans et demi. On a décidé une semaine ici, une semaine làbas. Avec en plus, pour moi, chaque mercredi. Le petit est déstabilisé, c'est clair. Mais il l'aurait été autant s'il n'avait plus vu son père qu'un week-end sur deux. Le plus dur, c'est pour moi. Quand il part, j'en crève. Et c'est moi qui suis perdue. »

#### Laurent, 32 ans, un enfant, séparé

« Dès que la question de la garde de mon fils s'est posée, j'ai désiré un 50 – 50. Je pense que dans la société actuelle, le père est beaucoup plus présent qu'avant. L'enfant a le droit à une éducation à part égale d'amour et le père a un rôle essentiel à jouer. Cela dit, il n'y a pas vraiment de bons systèmes. Pour un gosse de quatre ans, ce n'est pas évident d'avoir deux maisons. Mais je pense que c'est le système le plus logique. »

# « Préserver un couple parental fort »

Directrice du service d'études de la Ligue des familles

« Cette loi constituera une avancée car elle reviendra à reconnaître des compétences égales au père et à la mère dans l'éducation des enfants. L'idée est d'autant plus séduisante que l'hébergement égalitaire n'est pas érigé en norme : il est simplement considéré comme la solution examinée prioritairement en cas de désaccord des parents sur le mode de garde des enfants. Il est essentiel que les parents puissent continuer à décider ensemble de l'hébergement de leurs enfants car ce consensus est la meilleure garantie de leur implication et du bon fonctionnement de la formule retenue. Il faut que père et mère continuent de former un couple parental fort. Nous estimons pour le reste que ce principe de l'hébergement égalitaire pose, dans son application quotidienne, toute une série de questions - chez qui les enfants sont-ils domiciliés ? Qui détient la carte SIS ?... – auxquelles les autorités devront rapidement apporter des réponses précises. »

# « Cette loi responsabilise les parents »

Responsable du Centre des droits parentaux

« C'est un très grand moment, un très grand progrès. Le législateur réaffirme enfin le principe de l'égalité entre les parents qui, s'il existe bel et bien dans la loi, était souvent bafoué dans les faits. Le plus grand mérite de cette loi, c'est qu'elle responsabilise les parents qui se séparent. Qu'elle les invite à s'entendre sur l'hébergement des enfants, étant entendu qu'ils savent désormais qu'en cas de désaccord, la loi sera moins encline qu'auparavant à prendre parti pour l'un ou pour l'autre : elle envisagera prioritairement la formule d'un hébergement égalitaire - c'est, au passage, une réaffirmation du principe de la neutralité de l'Etat dans les faits qui relèvent de la sphère privée. Il me plaît encore de souligner, dans un registre plus symbolique, que l'avant-projet de loi parle non plus de "garde alternée" mais de "garde égalitaire" ou "partagée": une façon d'envisager les choses sur un mode plus participatif que mécanique. »

## « Un droit fondamental mieux garanti »

Président de la Ligue des droits de l'enfant

« C'est une loi qui va mieux garantir l'un des principes fondamentaux de la Convention des droits de l'enfant : l'enfant a le droit d'avoir un contact régulier avec l'un et l'autre de ses parents car il a pareillement besoin de son père et de sa mère pour se construire. Ce principe n'était pas toujours respecté par un système judiciaire traditionaliste qui, en cas de litige, confiait le plus souvent l'hébergement de l'enfant à sa mère. Le principe de l'hébergement égalitaire est, globalement, celui qui tient le meilleur compte de l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit primer dans toutes les décisions qui le concernent. Reste que les choses doivent être examinées au cas par cas, en tenant compte de l'avis de l'enfant, son implication dans le projet étant l'un des gages de sa réussite. Cette loi sert aussi l'intérêt supérieur de l'enfant dès lors qu'elle va inciter les parents à rechercher une entente qui est l'un des premiers gages de son épanouissement. »

# « Je ne voudrais pas vivre autrement »

L aura, 15 ans, natural que douze mois lorsque ses parents se sont séparés. Depuis, elle vit l'essentiel du temps chez sa mère, à Bruxelles, avec sa demi-sœur. Son père? Elle passe un week-end sur deux chez lui, à Braine-le-Comte, et partage la moitié de ses vacances. Un mode d'hébergement – un classique! – que continuent de vivre des milliers d'« enfants du divorce ». Et auquel Laura ne trouve plus guère que des avantages.

« J'ai très mal vécu cette situation, paraît-il, quand j'étais toute petite. Je ne m'en souviens plus - j'en conclus que je n'en ai pas été traumatisée – mais on m'a raconté que je pleurais chaque fois que papa me ramenait à la maison, le dimanche soir. »

« Les choses, je crois, sont devenues plus faciles lorsque je suis entrée à l'école : j'ai dû me sentir favorisée par rapport à celles de mes copines que je trouvais ballottées dans un système de garde al-

aura, 15 ans, n'avait guère ternée. Elles étaient confrontées à toutes sortes de problèmes d'intendance – des histoires de cartables à déposer ici, de valises à reprendre là - qui m'étaient heureusement épargnés. »

« Depuis, l'idée ne m'est jamais venue de vivre autrement. Je crois que, tel qu'il fonctionne, le système m'arrange. J'ai la chance d'avoir des parents qui ont su continuer à s'entendre. Je vois assez peu mon père mais on s'appelle souvent. Et l'on s'entend d'autant mieux, l'un et l'autre, qu'on est pa $reillement\ ravis\ de\ se\ \bar{r}etrouver\ le$ week-end. On profite l'un de l'autre. Il a tendance à être "cool" parce qu'il me voit peu. »

« C'est un peu pareil avec ma mère lorsqu'on se retrouve après la séparation des vacances : on est heureuses de se revoir, même si on s'arrange toujours pour que la durée de cette séparation ne dépasse pas quinze jours. Je trouve que les choses ne se passent pas si Propos recueillis par St.D.



POUR LA PSYCHOLOGUE Sabine Baudoux, la garde égalitaire est source d'équilibre pour l'enfant et donne aux parents du temps pour reconstruire un

# « Je ne veux pas voir l'un plus que l'autre »

Lizée, 17 ans, vit une semai-A ne chez son père et une semaine chez sa mère. Elle a deux frères. Un de 19 ans et un de 13 ans. «  $Mes\ parents\ sont\ divorc\'es$ depuis trois ans. J'en ai beaucoup voulu à ma mère parce qu'elle a quitté mon père pour quelqu'un d'autre. C'était très bizarre parce qu'ils ne se disputaient jamais. Un an et demi avant de rompre, ils nous ont annoncé, à mes deux frères et moi, qu'ils allaient se séparer. Puis, ils se sont remis ensemble. Finalement, ils ont quand même fini par divorcer. Au début, c'était très difficile à vivre. C'était dur de se dire qu'on n'allait plus manger tous ensemble. J'ai quand même accepté d'aller tout de suite chez ma maman. Je passe une semaine chez mon papa et une semaine chez elle. Il n'y a pas de raison que je vois plus l'un que l'autre. Mon grand frère, lui, au début, ne voulait pas aller chez ma mère. Comme il était à l'internat, il ne vou-

lait pas avoir trois maisons. C'est vrai qu'on avait la sensation de ne plus avoir de chez nous. Mes parents habitaient loin l'un de l'autre. Quand j'allais chez ma mère, c'était l'autre bout du monde. Je ne connaissais personne dans le quartier. Heureusement, elle était bien organisée. C'est elle qui faisait tous les trajets. Depuis, elle a déménagé et s'est rapprochée du domicile de mon père. C'est quand même plus simple. Le compagnon de ma maman a quatre enfants dont un de mon âge avec qui je m'entends très bien. Ça simplifie beaucoup de chose. Même si le divorce était dur à accepter, aujourd'hui je vois plein de points positifs. J'ai le sentiment de m'être super fort rapprochée de mes parents. Quand ils étaient en couple, ils passaient beaucoup de temps ensemble. Maintenant, comme on se voit beaucoup moins, on profite les uns des autres. » ■

Propos recueillis par J. Gs (st.)

# « L'enfant a besoin de ses deux parents »

S abine Baudoux est psycholo-gue et thérapeute familiale chargée d'expertise auprès des tri-

## Vous intervenez en cas de litige concernant l'hébergement de une garde égalitaire, pourquoi?

Un enfant a clairement besoin de garder des liens affectifs avec ses deux parents. Ce n'est pas forcément le cas dans l'hébergement  ${\it \ \, « \, classique \, » \, - \, la \, garde \, principa-}$ le pour la mère, le droit de visite pour le père. Ces papas « crème glacée » comme je les appelle s'impliquent, contraints ou malgré eux, un week-end sur deux.

Ce n'est pas une généralité, mais on constate que ces enfants n'ont pas vraiment de chez eux. Il y a un manque de suivi éducatif et un certain désintérêt qui s'installe. Et dans 30 à 40 % des cas, les liens se distendent après 3 ou 4 ans. De plus, je constate que les enfants eux-mêmes sont majoritairement favorables à ce type d'hébergement égalitaire. Quand ils ne sont pas otages d'un conflit ou coincés dans un procès douloureux, ces enfants sont soucieux d'équité et de loyauté.

#### Que préconisez-vous en termes de répartition horaire ?

Il n'y a pas de formule idéale. C'est au cas par cas. Selon l'âge de l'enfant, le lieu de domicile des parents, leurs horaires de travail... Classiquement, c'est une semaine sur deux. On constate que ce temps est source d'équilibre pour l'enfant et qu'il permet aux parents d'avoir du temps pour reconstruire un projet de vie. Mais pour les petits, une semaine c'est parfois trop long, et pour les ados trop court. Le cas d'un parent à l'étranger, on jouera sur le temps scolaire et le temps de vacances. grande créativité des parents.

Ce projet de loi instaurant la garde égalitaire vise aussi à réduire les effets négatifs des conflits. Sont-ils nombreux?

Oui, et de plus en plus. La socié-

té évolue, les « nouveaux pères » revendiquent des droits, ils ne veulent plus jouer les figurants. Certains évoquent le fait qu'ils ont materné davantage que la mère. D'autres se découvrent une ment, des coups bas... C'est source « nouvelle paternité » après la séparation. Le droit « naturel » ment la garde de l'enfant est désormais reconsidéré. Et cela ne se passe pas sans mal. Il y a énormément de litige autour de la santé de l'enfant (le type de médecine à Oui. Je pense qu'« à chaud », les

les activités extrascolaires, les convictions religieuses ou philosophiques... Ces conflits très durs débouchent sur nombre d'allégations, des campagnes de dénigred'angoisses, de manipulations, de stress pour l'enfant.

Avec cette loi, le juge pour si reporter son jugement d'un mois pour inviter les parents à se tourner vers la médiation. Estce utile?

appliquer...), le choix de l'école, parents en conflit sont parfois ob-

nubilés par le recours en justice, la « victoire » par procès. Puis l'idée d'une voie plus pacificatrice fait son chemin. Ces parents se rendent compte peu à peu qu'ils sont dans l'impasse, que l'intérêt de l'enfant est en jeu, que la conciliation est la plus raisonnable des voies. Bien sûr, cela ne pour ra être efficace que si l'envie et la volonté sont là. Mais je crois que tout le monde y gagnera au bout  $du \ compte.$ 

> Propos recueillis par **HUGUES DORZÉE**



Yamaha Scooters ६ Maxiscooters www.yamaha-motor.be

Info: D'leteren Sport, Parc Industriel 37, 1440 Wauthier-Braine Tél 02/367.14.11 • Fax 02/366.15.21

Tennshing Your Heart